

25 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 avril 2003

Exécutif des Musulmans de Belgique

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance des membres de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et a accepté la démission de l'Exécutif précédent.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance des membres de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et a accepté la démission de l'Exécutif précédent.

Dans le cadre des difficultés au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, deux médiateurs ont été désignés en mai 2002, à savoir la Sénatrice Meryem KACAR et le Sénateur Philippe MOUREAUX. Ils ont déposé leurs rapports respectifs fin 2002 et le Conseil des Ministres a retenu un nombre d'options lors de sa réunion du 6 décembre 2002. Les options retenues ont été communiquées sous forme de suggestions au Président de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique. L'Exécutif des Musulmans de Belgique (*) a présenté sa démission le 6 février 2003. Le Président de l'Assemblée générale a formulé une proposition quant à la désignation d'un Exécutif renouvelé. Un accord a été obtenu sur la nouvelle composition de l'Exécutif, à la suite de négociations avec le Président de l'Assemblée générale en présence des médiateurs. Cette disposition est une mesure transitoire. Il était impératif de mettre un terme à l'impasse actuelle mais le projet d'arrêté royal a une durée limitée dans le temps, à savoir jusqu'au 31 mai 2004. A cette date une partie de l'Assemblée générale devrait être renouvelée. Tous les acteurs sont d'avis que l'organisation de nouvelles élections est la voie appropriée. Il appartiendra à la prochaine législature de finaliser ce dossier. (*) composé conformément à l'arrêté royal du 4 mai 1999.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe